

Règlement de la VIGNE'RUN

Article 1 – Organisation

La Vigne'run est organisée par l'association **Les Coureurs des Vignes**, en partenariat avec la commune de Bransat et les vignobles locaux. L'événement se déroule le **samedi 7 mars 2026**, avec deux parcours :

- **Circuit Tressallier** : 25 km, 550 m D+, départ à 13h30 : ouvert à partir des U23/espoirs
- **Circuit Gamay** : 12,5 km, 250 m D+, départ à 14h : ouvert à partir des U18/cadets

Article 2 – Lieu et retrait des dossards

- **Départ/Arrivée** : Salle des Fêtes, Bransat (03).
- **Retrait des dossards** : Le jour de la course, à partir de 11h, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une licence FFA ou d'un **Pass Prévention Santé (PPS) de moins de 3 mois** pour les non-licenciés.

Article 3 – Conditions de participation

- **Licence/PPS** : Obligatoire pour tous les participants (licence FFA ou certificat médical/PPS).
- **Catégories** : Selon l'âge au 31/12/2026
- **Interdiction** : Cession ou transfert de dossard. Tout participant doit être en bonne santé.

Article 4 – Inscriptions

- **En ligne uniquement** : Via www.sportips.fr, jusqu'au **5 mars 2026 20h**.
- **Tarifs** :
 - Circuit Tressallier : 25 €
 - Circuit Gamay : 12 €
- **Annulation** : Remboursement uniquement en cas de garantie annulation souscrite ou sur présentation d'un certificat médical avant le 1er mars 2026.

Article 5 – Sécurité et assistance

- **Dispositif médical** : Secouristes sur place. Numéro d'urgence indiqué sur chaque dossard.
- **Ravitaillements** : Eau et collation locale offertes à mi-parcours et à l'arrivée.
- **Responsabilité** : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident lié à un problème de santé ou au non-respect du règlement.

Article 6 – Éco-responsabilité

- **Respect des vignobles** : Interdiction de quitter les sentiers balisés et de jeter des déchets hors des zones prévues.
- **Tri des déchets** : Poubelles de tri à disposition sur les ravitaillements et à l'arrivée.

Article 7 – Chronométrage et récompenses

- **Puce électronique** : à rendre à l'arrivée. Non-restitution = facturation de 10 €.
- **Récompenses** :
 - Lots pour les 3 premiers de chaque course homme/femme : présence obligatoire.

Article 8 – Annulation

En cas de force majeure (météo, crise sanitaire), l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours. Les inscriptions ne seront remboursées qu'en cas d'annulation pour cause indépendante de sa volonté, déduction faite des frais engagés.

Article 9 – Droit à l'image

Chaque participant autorise l'utilisation de son image pour la promotion de l'événement.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.